

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons votre admission au Centre de Formation aux Métiers de la Santé de Boulogne sur Mer.

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes à suivre avant votre entrée en formation infirmière.

Mme V. AGNES

Coordonnateur Général
des Soins et des
Enseignements

Mme S. DELANNEL

Cadre Supérieur de Santé

Dossier suivi par :

Myriam FOURNY

Assistante de Direction
m.germe@ch-boulogne.fr

Tél. : 03 21 99 30 61

Fax : 03 21 99 38 92

INSCRIPTION DEFINITIVE

Suite à votre confirmation d'inscription sur Parcoursup, il vous est demandé de nous fournir au plus tard pour le **16 juillet douze heures** (candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le **27 mai et le 11 juillet 2021 inclus**) ou le **27 août 2021 douze heures** (candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le **12 juillet et le 22 août 2021**), les éléments suivants pour finaliser votre admission au sein de notre institut :

- 1) Un CHEQUE d'un montant de 170 euros, à l'ordre du TRESOR PUBLIC,
- 2) Une photocopie de votre carte d'identité (recto-verso) ou passeport,
- 3) Un relevé d'identité bancaire à votre nom
- 4) Votre numéro de sécurité sociale
- 5) Une photocopie du ou de vos diplôme(s) (pour les candidats de terminale le relevé de notes obtenues au baccalauréat),
- 6) Une adresse gmail comportant votre nom et prénom (pour tout échange avec le Centre de Formation).

Ces pièces peuvent être déposées sur place au CFMS ou adressées par voie postale (cachet de la poste faisant foi).

PRE RENTREE

Vous devrez vous présenter pour une pré-rentrée les **30 et/ou 31 août 2021 soit le matin ou l'après-midi, afin de** constituer un dossier administratif et médical avec les pièces décrites ci-après. **Une convocation vous sera adressée ultérieurement.**

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- 1) L'attestation CVEC (voir verso « INFORMATIONS DIVERSES / CVEC »),
- 2) La feuille de renseignements,
- 3) La photocopie du baccalauréat ou autre titre admis en équivalence (**si non fourni**),
- 4) Un justificatif de domicile (facture eau, électricité, téléphone, impôts),
- 5) La photocopie du permis de conduire, de la carte grise, de l'assurance du véhicule au nom de l'étudiant et/ou contrat des proches faisant apparaître le nom de l'étudiant comme conducteur désigné,
- 6) L'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle, protection juridique à titre d'étudiant délivrée par la Mutuelle d'Assurances du Corps de Santé Français (MACSF). L'inscription vous est offerte et se fait en ligne sur le **site macsf.fr**

DOSSIER MEDICAL : (SERA A TELECHARGER ULTERIEUREMENT)

- 1) Un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychopathologique, incompatible avec l'exercice de la profession infirmière,
- 2) Une attestation médicale de vaccinations contre les maladies suivantes : * diphtérie, * tétanos, * poliomyélite, * hépatite B,

L'attestation médicale doit comporter (arrêté du 06.02.91) pour chacune des vaccinations :

* l'indication de la nature du vaccin utilisé,

* les dates et les doses d'injection, les prises orales (polio).

L'admission est subordonnée au fait d'être totalement à jour des vaccinations. **Aucune dispense ne peut être donnée.**

RENTREE

La rentrée sera organisée **le Mercredi 1^{er} septembre 2021 à 9h00**.

INFORMATIONS DIVERSES

AIDES FINANCIERES :

Sous certaines conditions, vous pouvez prétendre à des aides financières :

➤ **Bourses d'études délivrées par le Conseil Régional**

Ces demandes de bourse d'études sont à réaliser **entre le 17 mai 2021 au 29 octobre 2021** sur le site :
<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

Pour toutes questions, contacter le Conseil Régional :

- Au **0800 36 54 85** (appel gratuit d'un poste fixe).

Veillez vous munir au préalable de votre numéro de dossier si vous en possédez un

- A l'adresse mail : scribe_bess@nordpasdecalaispicardie.fr

- Par courrier à l'adresse suivante : **CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS**

Service des Aides Individuelles - Bourses d'études sanitaires et sociales - 59555 Lille Cedex

➤ **Aides diverses :**

Prestations du CROUS

Prêts d'honneur de certaines administrations

Bourses étudiants de certaines communes

Prêt d'études de certaines banques

CVEC : CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE et CAMPUS

Références réglementaires :

- Note d'information interministérielle DGOS/RH1/DGESIP/2018/225 du 28 septembre 2018 relative à l'inscription des étudiants infirmiers dans les universités
- Décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus

La **CVEC** est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif de l'ensemble des étudiants. Elle permet également d'apporter des actions de prévention ainsi que d'éducation à la santé.

D'un **montant de 92 euros**, la CVEC a été proposée par le gouvernement dans le Plan Etudiant qui a également mis fin au Régime de Sécurité Sociale Etudiante.

Le paiement s'effectue de manière dématérialisée via la plateforme <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Après le paiement une attestation vous sera délivrée, elle devra impérativement nous être remise le jour de la pré-rentrée afin de finaliser votre inscription au Centre de Formation ainsi qu'à l'Université.